5 BONNES RAISONS de voter FSU aux élections professionnelles

AESH

1 Collectivement, nous sommes plus fort.es

Le SNES-FSU est le premier syndicat des collèges et des lycées. Il défend les droits et les intérêts des enseignant.es, CPE, PSYen, Aesh et des AED, dont les métiers doivent être revalorisés pour répondre à l'ambition du service public d'Education Nationale.

2 Le SNES-FSU se bat pour nos salaires

Le SNES-FSU se bat pour la revalorisation de l'indice plancher de rémunération de la fonction publique servant de rémunération pour les AESH. Aucun·e AESH ne devrait actuellement être recruté.e en deçà du SMIC. Il est urgent d'obtenir :

- l'augmentation de 20 % du point d'indice et son indexation sur l'inflation
- la revalorisation des grilles de rémunération de l'ensemble des personnels et accélérer les passages d'échelons
- un salaire minimum des non-titulaires (AESH, AED, enseignant·es, CPE et psy-EN contractuels) porté à 1850€ nets minimum
- les indemnités à la hauteur de celles des autres personnels, notamment en REP/REP+

3 Le SNES-FSU se bat pour améliorer les conditions d'emploi

Les militant-es et militants du SNES FSU intervienent et accompagnent au quotidien les AESH (établissements, PIAL, rectorat, ministère) pour garantir le respect des droits des personnels.
Nous revendiquons :

- 24h pour un temps plein, ce qui devrait être la référence pour tous les AESH !
- la fin de la mutualisation et la suppression des PIAL et des PAS !

La CCP devrait obligatoirement être consultée pour tout refus de renouvellement.

4 Pour sortir de la précarité : gagner le statut !

Le SNES-FSU revendique pour les AESH la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B. L'Assemblée Nationale a voté le 29 octobre une proposition de Loi qui reconnaît aux AESH un véritable statut : **c'est une avancée à mettre au crédit de l'action que mène la FSU.** Nous poursuivons la lutte pour gagner un adoption définitive : interpellation des sénat-eurs-rices et poursuite des mobilisations !

5 CE QUE NOUS AVONS OBTENU AU BÉNÉFICE DE TOUTES ET TOUS

- 2022 : l'action du SNES et de la FSU contraint le rectorat de Lille à rémunérer les AESH à l'arrondi supérieur
- 2023 : Les AESH obtiennent le versement de la prime REP/REP+ après plusieurs années de mobilisation syndicale
- 2025/2026 : Avec le soutien et l'accompagnement des militant·es du SNES et la FSU, les AESH perçoivent enfin la rétroactivité de la prime REP/REP+

